L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 4 DECEMBRE.

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

Désirant donner à nos lecteurs le complément de l'important procès de prince auquel a donné lieu à Paris la souscription Bandin, nous retarderons jusqu'à dimanche la publication du nouveau roman de Félix de Sorvas, *Les Trois Filles d'honneur*. Ce roman ne cède pas en intérêt à celui que nous avons terminé hier.

Manifestation Bandin.

PRÉVENTION DE MANŒUVRES A L'INTÉRIEUR TENDANT A TROUBLER LE PAIX PUBLIQUE ET A EXCITER AU MÉPRIS DU GOUVERNEMENT.

Paris, 13 novembre.

L'affaire de la souscription en, pour parler comme la prévention, l'affaire de la manifestation en faveur de la mémoire du représentant du peuple Bandin, entrait aujourd'hui dans un phase juridique. C'est donc un procès politique qui va s'ouvrir devant la cité chétive, pour ne pouvoir en sans doute devant toutes les juridictions, sans parler du tribunal de l'opinion appelé cependant à le juger, puisque notre loi publicité ne peut être supprimée et que la presse entière, dans tout son droit, se dispose à publier ces débats.

Des secousses de sergents de ville, quelques-uns en uniforme, beaucoup sans uniforme, avaient eu lieu les abords du palais, leur présence indique l'importance de la cause politique qui va se juger et le soucl qu'inspire au gouvernement cet épisode qui marquera dans l'histoire de ce temps. Ces agents de police sont probablement les mêmes qui, le 2 novembre, au cimetière Montmartre avaient rivaliser les tombes des morts, j'allais dire illustres, mais c'est comprendre qu'il faut dire, des morts Godefroid Cavaignac et Bandin, pour prendre le style de monsieur de la police entendue devant le tribunal.

A l'intérieur de ce prétoire âcigu de la fin de chambre se retrouvent encore les mêmes agents. Le vraisemblable n'est pas dès lors représenté par vingt personnes. Les uns, comme le barreau, le bâtonnier en tête, sont représentés à l'audience.

Maîtres Crémieux, Grevy, Em. Arago, Emile Durrier, Hubbard, Lacoste, Gambetta sont au banc de la défense. M. Jules Favre, qui doit défendre Duret, est en ce moment à Amiens. Le prévenu a demandé la remise; le tribunal a lui a refusée. il a nommé d'office Gaillard comme conseil.

Les prévenus sont M. Delescluze, gérant du *Rétel*; M. Quentin, avocat et rédacteur du *Rétel*; M. Peyrat, rédacteur en chef de l'*Avenir national*; M. Chalemel-Lacour, gérant de la *Revue politique*; M. Peyrouton, professeur; M. Gaillard et M. Cortès (Gaillard.

Nous résumons les traits principaux de l'interrogatoire de chacun des prévenus :

M. le Président à M. Delescluze. Vous avez subi plusieurs condamnations ?

Delescluze.—Elles ont été effacées par l'amnistie.

D. Aussi, n'est-ce qu'en fait que je rappelle.

R. Et que je vous contestes le droit de rappeler puisque les effets juridiques en sont annulés.

D. Dans le journal *le Rétel* que vous dirigez a paru un article qui semble préjuger une manifestation qui ont eu lieu : vous annoncez que les cimetières ne seraient pas fermés ?.....

R. J'annonçais en même temps que *la Patrie*, c'est la seule fois qu'je me sois rencontré avec le journal officieux.

D. Mais vous ajoutiez qu'on ne pouvait interdire à la nation de s'honorer elle-même en honorant la mémoire de ceux qui, comme Godefroid Cavaignac, avaient mêl leur vie au service de la liberté ou qui étaient morts comme Baudin au nom du droit. Vous annoncez en quelque sorte les manifestations qui ne sont produites le 2 novembre au cimetière Montmartre ? R. Je n'y assistais même pas, et ce n'est pas moi qui ai parlé de la Commune des cimetières. C'étaient *la Liberté*, *la Figaro*, *le Gaulois*.

D. Le lendemain de la manifestation vous adressiez une lettre à l'*Avenir national* au sujet de la souscription à ouvrir, puis, dans le numéro du *Rétel* du 7 novembre, vous reconnaissez qu'elle vous avait été adressée ? Quelles a pu être le parti en démontrer au nom du journal ?—R. Pardon : il y a là une confusion que je ne puis laisser passer. M. Quentin était allé au ministère pour obtir à un sentiment personnel ; en même temps il devait nous rendre compte de ce qui se serait passé. Il ne songeait pas à déposer de nouveau sur le tombe de Baudin, représentant même où elle était.

D. Vous êtes prévenu de manœuvres.—R. Il n'y a eu et si concert ni entente.

D. De manœuvres tendant à troubler la paix publique.....—R. Qui ne l'a pas été au seul instant.

D. Et tendant à exciter à la haine et au mépris du gouvernement.

M. le Président—Vous, Napoléon Gaillard, vous étes allé aussi au cimetière, vous portiez même une cravate rouge en écharpe, c'était un signe de ralliement.

M. Nap. Gaillard—J'allais au cimetière comme j'y vais chaque année. Quant à la cravate, c'est la même que je porte aujourd'hui.

D. Vous avez lu l'article de *Rétel* ?—R. Nullement ; chaque année je vais à la tombe de Godefroid ; l'année vieille celle de Baudin, si j'en avais connaissance, il j'ai appris, avant de me retirer, où cette tombe était située.

D. Vous y êtes donc pas allé spontanément ?—R. Je n'y suis allé que parce qu'on me l'a fait connaître.

D. Mais vous l'avoir connue, vous l'avez indiquée à d'autres.—R. C'est à dire qu'une ou deux personnes m'ayant demandé un renseignement, je ne pensais pas devoir le leur refuser.

M. le Président—Et vous Cortès Gaillard vous avez suivi votre père au cimetière ?

Cortès Gaillard—J'avais l'habitude d'aller avec lui sur la tombe de Godefroid.

D. Mais vous étes allé cette année sur la tombe de Baudin, et votre intention était bien de vous y rendre particulièrement après avoir dit vers que vous avez lus sur cette dernière tombe. Tenez, vous devez les reconnaître :

"Vous qui venez, vieux ou vaillants, du deuteur, de silence
"Qui passé sur la pierre en nos sous seul est sale.

"Mais le règne insolent d'un pouvoir tyrannique
"Jusqu'à la fin des temps, non, ne saurait durer."

Le prévenu—C'est une improvisation que j'ai composée en allant d'une tombe à l'autre.

M. le Président—Abel Peyrouton, professeur à Saint-Louis.

Q. Vous ne pas pour honorer la mémoire d'un parent que vous vous rendiez le 2 novembre au cimetière Montmartre ? — R. C'était pour honorer celle de Godefroid Cavaignac et m'y rencontrer avec des amis.

D. Politique ?..... — R. Sans doute, ce sont les mêmes.

D. Vous avez lu le *Rétel* ? — R. Non ; je ne suis pas de ceux qui ont bâtonné des journaux pour en faire une opinion.

D. Vous avez cependant lu un discours sur la tombe de Baudin ? — R. Je n'ai pas lu ce discours, en qui supposé toujours une préparation, tandis j'ai dit quelques paroles.

D. Vous avez dit notamment : Que la mort de Baudin nous serve d'exemple et son nom de ralliement au jour de combat ! — R. Je ne sais mais dire que je ne sois exprimé en ces termes ; je n'ai pas parlé de combat, j'ai pu dire que Baudin était digne de servir d'exemple.

M. le Président—Vous Quentin, vous étes attaché à la rédaction de *Rétel* ; vous avez déjà été condamné pour outrage à un témoin. Cambry. Plaident pour un jeune ouvrier qui avait été l'objet d'une dénonciation, j'ai dit que la dénonciateur n'était pas un témoin, que ce n'était qu'un mouchard.

D. Je ne conteste que le fait. C'est vous qui avez, le 20 octobre, annoncé la manifestation qui se préparait pour le 2 décembre.

Le prévenu—Je n'ai fait que recueillir un fait qu'on le *Patrie* elle-même avait rectifié.

D. Qui, toute vous prédisez de protéstation, vous donniez une indication qui a été suivie. Vous étes allé vous même que la tombe de Baudin et là vous avez prononcé un discours. Quel en était le sens ?

Le prévenu—Ce n'est pas à moi, ce me semble, à l'indiquer.

D. *Le Gaulois* rapporte vos paroles. Vous auriez dit : Voilà dix-sept ans qu'on nous mène cette tombe ; nous la retrouvons aujourd'hui, etc. — R. Ainsi, c'est sur la foi du *Gaulois* que vous m'accusez.

D. Si ces paroles ne sont pas exactes, quelles sont celles que vous avez dites ! — R. Encore une fois, tout ce dont je puis m'accuser simplement, c'est de m'être prêté, je n'ai pas à indiquer le langage que j'ai tenu. C'est à la prévention qui m'accuse à le faire. Le langage. Le corps de délit manque à votre poursuite et vous prétendez que je l'indique ! Je me borne à répondre qu'il n'y avait rien de répréhensible dans mes paroles et que, si des manœuvres existaient dans cette affaire, elles ne viennent pas de moi.

M. Peyrat, rédacteur en chef de l'*Avenir*, le même avec une loyale franchise qu'il s'est réalisé l'idée d'ouvrir une souscription et de venir par là le droit contestée publiquement, seulement il en a prévenu M. Detesteuse pour que la souscription, étant simultanée, eût plus d'importance et d'effet.

M. Cha'lemel Lacour, gérant de la *Revue politique*, reconnaît à son tour avoir annoncé la souscription qu'il ouvrait à la mémoire de Baudin, mort pour la défense du droit.

On passe à l'audition des témoins.

Le commissaire de police Boudet a vu un papier émanant des mêmes personnes qui vouvaient la tombe de Baudin. Un garde de Paris aperçevant M. de Girardin (à apostrophe ironique) et a vu qu'il a contrainde à prononcer un discours sur la tombe de Baudin. M. de Girardin, qui était venu la visiter la tom ne a pas voulu, s'est refusé à prendre part à la manifestation.

Tous les agents de police qui déposent entendu sont des agents de la police secrète. Ils portent les costumes les plus divers et ont des allures fort différentes, l'un est vêtu comme un gendin, de vestes court ; un autre a tout l'extérieur d'un manœuvrier ; un troisième est jeune, imberbe, élégant, et semble l'étudiant.

J'ai dit l'un, entendu un jeune homme qui avait l'air hardi et convaincu prononcer des paroles sur la tombe de Godefroid Cavaignac (rumeurs), des paroles que je n'ai pas bien entendu.

M. Cortès Gaillard—Pourquoi ces rumeurs ! Un prévenu—Et le respect dû aux morts !

M. le Président—On n'y manque pas en disant le sacré.

Quentin—C'est ainsi répété une leçon.

Me Hubbard—Comment, vous y avait-il de personnes autour de la tombe ?

Le agent—Une soixantaine, y compris les curieux.

Me Hubbard—Et les agents, combien étaient-ils ?

Cette question ne reçoit pas de réponse.

Les agents ne peuvent répéter les paroles ; l'un d'eux prétendait les avoir entendues, mais pour les répéter il voulait lire une note préparée, ce que la loi défend.

Privé de ce secours, il n'a pu se rappeler une seule expression.

L'avocat impérial Aulois, après avoir signalé la gravité de cette affaire, insistant que la prévention prend son origine dans les faits qui se sont accomplis au cimetière Montmartre. Ce n'est pas, dit-il, la première fois que les partis commença la tombe des morts pour y faire étalage de leurs passions et de leurs regrets. Ce ne serait là, selon l'avocat impérial, qu'une pure spectacle. La tombe de Baudin n'était dite comme cette année comme point de ralliement. Or, ce représentant du peuple n'avait fait aucune chose, dit-il, que de monter sur une barricade et d'essayer d'ameuter le peuple indifférent. Tel est l'acte qu'on veut glorifier. Il y a là une tactique qui ne saurait être qualifiée de manœuvre subversive. L'idée de cette manifestation incorrigible qui cherche tous les prétextes d'ameuter l'opinion. Pour, pour perpétuer l'agitation, après avoir exhumé M. Bachelet, on prétend nous en nous dans tous les journaux.

M. Aulois, démontant subit une doctrine opposée à celle qu'il soutenait, il y a quinze jours, dans l'affaire du *Courrier de l'Intérieur*, cherche à démontrer que le 2 décembre et la proclamation de l'empire sont deux faits du même ordre que la nation a identifiée en les ratifiant..... et à supposer, ajoute-t-il, qu'il y ait eu un vice dans l'origine, ce vice a disparu devant une nation nouvelle ratification.

Le procès est donné à Me Crémieux.

Me Crémieux.—Le ministère public a plaidé la cause que le tribunal de coup d'Etat ; je fy ai pas à répondre. Cependant, vous avez cité le 18 brumaire et le 2 décembre 1852 ; vous avez rappelé que, après avoir dissous une assemblée, il a fait appel à la nation. Mais, en ce cas, le 18 brumaire fut ratifié par 3,000,000 de suffrages, et le 2 décembre par 7,000,000 ; et, en ce cas, le 2 décembre 1852 a été ratifié par 7,000,000 de suffrages. Mais, en ce cas, le 18 brumaire, qui vient brusquement porter son acte d'abdication à la Chambre ? Et d'ailleurs, s'il n'eut pas abdiqué, la Chambre le mettait de prononcer en défaillance.

Vous prétendez que le coup de pistolet qui a atteint le 2 décembre : qu'il y a Saint-Arnaud entre cet acte et le proclamation de l'empire, mais vous oubliez que le 18 brumaire fut également approuvé par des votes successifs ; il n'est pas difficile de se faire absoudre à toute arrêt.

Le coup d'Etat du 2 décembre a été une violation de nos droits et de notre Constitution. Vous avez discuté l'Assemblée législative, enfermé, sans dépendre les plus légitimes pouvoirs, vous avez poursuivi les membres de cette assemblée réunie à la mairie du dixième arrondissement au moment où ils procédaient à la déchéance de Bonaparte. Mais, pendant ce temps, on arrêtait quelques-uns de nos amis, et, le lendemain, vous avez fait appel à la nation, et, pour le gagner, vous n'avez pas hésité à faire appel à son mépris pour le bouleversé.

Vous nous avez accusé d'avoir laissé dans l'oubli la tombe de notre héroïque confrère ; mais que pouvions-nous faire jusque-là ? Vous avez fait un jour de prison de telle façon que rien ne lui était possible.

Ce que nous venons élever à Baudin ce n'est même pas un monument expiatoire, comme le disait mon confrère Berryer. Nous ne voulons pas lui décerner de statue ; les statues c'est bon pour les Empereurs ; nous voulons nous réunir et après leur mort leur élever des statues, seul ensuite à la postérité à les conserver, s'il lui convient.....

M. le président voulait que l'affaire en terminât ce soir, mais ses représentations des défenseurs, elle a été renvoyée à demain deux heures.

Nous donnerons demain la fin des débats et le texte du jugement.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 3 décembre.

Le marché monétaire est calme et sans changements. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est de 10 à 12 par an à 1 par cent le Mo 1; 1[4 à 1 1[2 le No 2. Le papier de commerce de premier ordre est à 1 pour cent par mois sans garantie collatérale, et 1 1[2 à 2 le mois le No 2 Les bilets hypothécaires sont à 10 à 12 par an le No 1 et 12 à 15 le No 2.

La demande de la place monnaie courante pour les campagnes, excède encore la quantité reçue. Une des banques a reçu, par exprès, $90,000 et on attend $300,000 de plus. d'autres banques attendent des fortes sommes et il est probable qu'on ne tardera pas à en avoir suffisamment. Il ne nous en revient pas encore des campagnes.

L'or a ouvert à 124 7[8 à 125 contre 135 à New-York et, après une faible demande, a fermé à 124 1[4 à 124 3[4. On a vendu $2000 à 124 3[4, $10,000 à 131 7[8, $2500, $2000, $5000, $10,000 et $20,000 à 131 7[8. Hier soir (mercredi) au Board, $7000 à 135.—Dans l'argent, une vente (le sente annoncée) de $5000, sans plusieurs marchéances, a eu lieu à 128 3[4. Nous copions les demi piastres arrivées à 132 1[2 à 133 et les piastres mexicaines à 137 1[2 à 138.

Il y a eu peu d'offres de change étranger. Les ventes de sterling comprennent 6000 livres en commençant à 145 3[4, 6000 livres à 145 7[8, 6000 livres de bankers à 146 1[8 à 146 1[4, 10,000 livres de banquiers à 146 5[8 et 10000 livres à 146 3[4. Dans le change sur France, 195,000 francs, (35,000, 50,000, 50,000 et 56,000) en change de nombreux No 1, cet change de vente à 3.83 3[4. Le sterling peut maintenant être coté à 145 1[2 à 146 1[2 le premier et 146 3[4 à 147 le second.

Les offres de change américain ont été assez recherchées, sans variations importantes. Les banques ont tiré sur New York à 3[8 d'escompte. Les transactions sont : $10,000 en change de commerce à 1[8, $10,000 à 1[8 en bons de compte ; $10,000 (10,000, 20,000, 20,000 et 60,000) à 9[16, $198,000 (19,000, 33,000, 40,000 et 75,000) des nommées, $40,000 de banques à 1[4 ; $15,000, à dix jours de vue, à 7[8 ; $16,000, à vue, sur Boston, à 5[8 ; $6000, à dix jours de vue, sur Chicago, à 1 1[2, et $3000 en chèque, sur, sur New York, à 1[4.

110 actions (10 et 100) de la banque de la Nile-Orléanse se sont vendues à $37 50, ce qui est une hausse. 500 actions du chemin de fer de Jackson, dont nous avons parlé comme n'étant vendues à des conditions particulières, ont été achetées à $7 12 1[2. Hier soir (mercredi), au Board des coulisses, 1000 actions du chemin de fer de Jackson ont changé de mains à $6 87 1[2, et 25 actions de la banque de la Nile-Orléans à $37 50.

$8000 en obligations dit pour cent de la ville se sont vendues à $74 1[4. Au Board, $1300 à 73 5[8.

Les mandats de l'Etat n'ont guère été recherchés et les prix en sont à peine aussi fermes. $2100 se sont vendues à 69 et revendues à 69 1[2. Au Board, $10,700 en bons de l'Etat, échus, ont rapporté 70.

Les billets de la ville ont été négligés et faiblement. Aucune transaction ne nous a été annoncée. Hier soir (mercredi), au Board, $1,200 se sont vendues à 38 d'escompte et $30,000, à soixante jours, fait, à 37. Ces chiffres indiquent une nouvelle baisse. Les coupons ont subsisté les petites sommes à 39 à 40 d'escompte et vendu à 37 à 38.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi matin, 4 décembre 1868.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 2500 balles prises moyennant des prix irréguliers et qui ont montré une baisse de 1[8 à 3[8 à 1[2 pour cent. Nous cotons actuellement l'ordinaire 20[8 à 21[4, le good ordinary 21[8 à 21[4, le low middling 21[4 à 22[4 ; middling 22[8 à 23[4 et de middling à 23 à 23[4 net.

A cause de la pluie et des nouvelles défavorables de Liverpool et de New York, les prix ont atteint le degré de baisse cité plus haut, mais le marché a été si inactif à la clôture que des cotes seraient nominales. Quelques autorités ont coté le low middling à 22[4 à —, il a en vendu du strictement low middling à 22 3[8 et 22[4. Le middling a régné entre jusqu'à 22[8. M., et le temps a été trop sombre durant le reste de la journée pour permettre d'acheter d'une manière satisfaisante. Les ventes d'hier ont embrassé 5000 balles au lieu de 4600 comme nous avons rapporté d'abord, l'excédant en ventes a ayant été vendu tard dans la journée et après que nous avons donné notre bulletin. La plupart des affaires opérées aujourd'hui ont été faites pour Liverpool.

STAT DU COTON

Stock en mains le 1 septembre 1868 bls..3044
Arrivé depuis notre dernier.....mp 9453
Arrivé précédemment.....300999

Exporté aujourd'hui..... 3591
Exporté précédemment.....307901 — 309993
Stock en mains, à bord demeur. 211492

SUCRE ET MELASSE—Les arrivages, ce matin, sont rouds et comprennent les renforts qui devaient arriver hier, et ceux qui nous sont parvenus aujourd'hui, faisant en tout environ 2000 boucauts de sucre et 4000 barils de mélasse. La pluie a entravé, aujourd'hui, les opérations dans le sucre et les quelques petites ventes de mélasse qui ont eu lieu se sont opérées à des prix réduits. Nous notons le marché de la mélasse en baisse de 40 c le gallon de l'inférieure, 43 à 45 pour la commune, 55 pour la fair, 59 à 60 pour la prime et 61 à 64 pour la choisie. Nous répétons les prix de sucre, bien que l'on paraisse parler à l'ouvre que ne sont ne se maintiendront pas quand les affaires reprendront. Inférieur 7 à 7[8 cts, commun 8 à 8[8, fair 9[4, good fair 10[4, fully fair 11 c, prime 12[2, choisi 12[4 c, seconde 12[4 à 13[4 c, prime claire 12 à 12[4 c, blanc 13[8 à 13[8 cts la livre.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers City of Alton, de St Louis, le Legal Tender, de Louisville et le towboat J. H. Garst, ayant des barges de Shelling à en remorque, sont arrivés ici depuis notre dernier rapport.

FARINE—La pluie a entravé les opérations aujourd'hui entrement nous n'avons à noter aucun autre événement sur le marché ; la superfine est la double extra est rare et ferme, mais les grades plus élevés sont calmes. La fine est cotée à $6 50 à $6 50 à $6 75, simple extra $7, double extra $7 1[4, triple extra $7 50 à $8 50, choix $9 à $12 50 le baril.

MAIS—Le stock de maïs est faible et nous cotons le marché ferme à 80 cts le boisseau de nouveau de l'Ouest. Il y a eu une opérée de vente ou débarcadère à cause de la pluie.

AVOINE—Sans changements et est cotée à 62 c le boisseau.

SON—Se vend en petite lots à $1 20 les cent livres.

FOIN—Le foin est calme. Celui de la rivière Ohio est coté à $21 à $22, celui de St Louis à $22 à $23 le tonneau.

PORC—Le marché est ferme, bien qu'il ne s'y fasse que peu d'affaires. Le mess nouveau est coté à $26 le baril.

BACON—Le marché est sans changements. Les épaules sont cotées à 14 cts, les côtes claires ribbed 15[4 c, les côtés décorcés 18[4 c la livre.

SAINDOUX—Le vieux saindoux de choix est rare. L'ancien terrique est coté à 16 à 16[4—en barilles 16[4 à 17 c la livre.

PEAUX—Le marché aux peaux sèches est calme. Prix faibles. Nous cotons : peaux mexicaines sèches 21 à 22 c la livre, de la peau 18 à 19—c, de préparée 20 à 22 c, peaux salées 8 à 10 c, de préparée 9 à 11 c, de humides, provenant des abattoirs de la ville de bœufs à légère, 9[4 à 13[4 c la liv, peaux de veaux 14 à 16 c la chaque. Les peaux avariées ne sont payées que moitié prix.

RIZ—L'approvisionnement de riz de la Louisiane actuellement en route est fort et le demande de l'article est stable et les prix fermes et tendant à la hausse. Nous cotons : choix 8 à 8[4 cts, prime 7[4 à 7[8c, ordinary à 6 à 6[8 cents.

SACS EN PITER—Le stock de l'article est faible mais il ne s'en fait que peu de demandes. Les lots connus vont tanna à 20 à 22[4 c. le mc. Décal 21 cts.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Calme et nominale à 20 la yarde pour l'article en balles.

DRECHE ET MOUSLON—L'approvisionnement de drèche est fort et la demande insignifiante. La prime à choix de l'Ouest est cotée à 32 cts à 32[5, et celle du Canada 32 75 à 32 85 le boisseau. Le boublon est calme et en débouché. Le nouveau est coté à 30 à 35 c la livre.

MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi matin, 4 décembre 1868.

Le temps hier a été beau. La pluie et le vent rendaient la circulation sur la Levée toutefois fait difficile ; ajoutons à cela que les rues inondées étaient impraticables. Aussi, les affaires ont-elles été nulles en exportations. Les consignations ont été insignifiantes, mais les douanes n'ont pu être débarquées à cause du mauvais temps.

Bon nombre de bateaux qui devaient partir hier ont remis leurs départs à aujourd'hui.

ARRIVÉS—Le Roth et le City of Alton, tous deux de St. Louis, avec deux lorles contenant des dérrées de l'Ouest ; comprix 2711 balles de coton ; l'Armadilla, de Pittsburg, avec une beaux cargaison de marchandises sauvrtes, le John W. Garrett, de Wheeling, après les mêmes articles que ceux ci-dessus mentionnés, le Legal Tender, de Louisville, avec des sensibilités et cuivre, le Frank Pargand, de Greenville, avec 2423 balles de coton, 1061 sacs de graines de coton et 637 sacs de maïs, le Wild Wagoner, de Natchez, avec 573 balles de coton, 22 boucauts de sucre, 67 barils de mélasse et 850 sacs de graines de coton ; le Miss Simmes et le National, tous deux de Bayou Sara, avec 225 balles de coton, 186 boucauts de sucre et 100 barils de mélasse, le New Era, Thos Powell et J. M. Sharp, tous trois de bayou Lafourche, avec 397 boucauts de sucre et 1094 barils de mélasse, le Tuhlequah, de la rivière Ouachita, avec 962 balles de coton et le A. G. Brown, de la côte, avec 132 boucauts de sucre et 37 barils de mélasse.

DÉPARTS.—Le Continental et Mollie Able, pour St-Louis ; l'Arcoy et Swallow, pour Cincinnati ; le Emma et Lulu D., le New Era et Silas Powell, pour le Bayou Lafourche.

A St-Louis, avant-hier, le Grave baissait. Le marché y est extrêmement prédisposé une crise d'une extraordinaire pour le printemps.

L'Ohio, avant-hier, montait à Louisville. Le temps était gâté avec un froid modéré.

Les derniers avis que l'on a de la Rivière Cumberland, sont, qu'elle baisse avec 7 pieds d'eau à Clarksville.

La Rivière Rouge continue à être dans le même état de navigation, c'est à dire pour des petits bateaux d'un faible tirant d'eau.

Les rivières Arkansas, Black, et autres petits tributaires du fleuve, sont dans le *statu quo*.

Le steamer NATIONAL, sous le commandement du capitaine Emile F. Grous, nommé de son estimable comme, F. C. Flédrea, part ce soir, à 10 h. précise, pour le Bayou Sara et les points intermédiaires. Ce bateau n'a pas de supérieur pour le confort et le soin des passagers. MM. Grous et Flédrea sont du reste universellement appréciés.

Le magnifique bateau NINA SIMMS ayant été complètement réparé, partira ce soir à 10 heures précises pour le Bayou Sara et les points intermédiaires. L'inspecteur désigné que le gouvernement a en parfait état et l'un des plus soigné du fleuve. Le capitaine W. B. Gresham, et le comme, A. J. Reed, aidé de MM. H. Landry et E. Perin, sont toujours les excellents officiers que le commerce et les voyageurs ont déjà pu apprécier.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIR WILD WAGONER, partira ce soir à 5 h. précises, pour Résbas et les points intermédiaires. Ce bateau n'a pas de supérieur comme marcheur. Quant à ses commodations le sont tout-à-fait remarquables. Le capitaine Richardson, son capitaine, et J. C. Libano, commis, sont renommés pour leur activité et leur courtoisie. Les expéditeurs qui lui confieront du fret sont assurés d'avance qu'il ne sera délivré à destination que dans le délai. Quant aux passagers, un seul voyage leur suffira pour affirmer ce que nous disons de ce bateau.

LE PAQUEBOT G. BROWN part aujourd'hui à midi précis pour le bas de la côte. Nous n'avons pas besoin de recommander ce bateau aux expéditeurs et voyageurs. Le capitaine Rodovich et Monsieur Brunet et Canton, ses officiers sont trop avantageusement connus pour qu'il soit nécessaire de faire leur éloge.

HOTELS — RESTAURANTS.

Pension des Européens.

Rue Toulouse, No 11, près la Levée.

PRIX DE LA PENSION, $1 PAR SEMAINE.

Dîner, à midi.....25 cts.
Déjeuner, à 8 1[2 h.....25 cts.
Coucher.....25 cts.
5 nov—3m ERNEST HAISTRE.

L'HOTEL ST-CHARLES

sera ouvert le MERCREDI 4 novembre 1868.

L'HOTEL ST-LOUIS

sera ouvert le MARDI 1er décembre 1868.

Maj. W. A. HURD, Directeur
25 oct—3m G. E. HALL

HOTEL DE NEW-YORK,

42, rue Dauphine,
HAVRE, (France.)

HENRY P. BRION, ancien propriétaire hôtel de Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans, informe ses nombreux amis et clients que, après un repos de deux ans, il vient de reprendre la direction de l'hôtel de New-York, Havre, et qu'il s'efforcera de prévenir le public que son établissement est maintenant, et ne cessera de rester, le plus confortable et le plus à la mode du Havre. Il espère que tout le monde sera satisfait de son service et de ses prix modérés.

Les pâtisseries et les marchands sont priés de faire leurs ordres ici.

Nous 2681 et 279 de la rue Tchoupitoulas.

Vins Cognac.
PH. HORLIZEL.

N. B. On trouvera constamment chez lui du rin, de la farine de moutarde, du vin, du fromage et toute espèce de gruau aux plus bas prix du marché.

Uberrima gratia.

Un dépôt du "Moulin à Riz, à sucre et à farine de la Louisiane" est ouvert au No 67 de la rue Payden, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, pour les marchandises de ce moulin, et les produits de riz, farine, farine de maïs, blé, seigle et graine de toute espèce sont toujours en vente à des prix modérés. Les parties de la ville sont priés de charrier.

Les planteurs qui apporteront leur riz au moulin recevront l'avantage de n'y faire vendre par le moulin, mais de le faire vendre par le marchand.

S'adresser au "Glace Box 1867" du Bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans. 1 Nov—6m

TAXES.

MANDATS de TAXES, pour le paiement de toutes les taxes et Revenus de l'Etat, à vendre par

J. HERNANDEZ,
15 oct—3m No 11 rue Carondelet.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcères, Dartres, Boutons, Bubons, Hernies, Gonflements, Rhumes, etc., etc.

S. GAUDIN,
Pharmacien-Chimiste-Docteur de Paris,
Rue Canal et Bienvenue.

Julius Loeffler,
(successeur de CHAS. LOEFFLER,)
FOURNIR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant
D'Appareillages de Gaz, Tuyaux, Dispositions, Gaz, etc.
No. 122, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse
Nouvelle-Orléans

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

(NOUVELLE-ORLEANS, 21 novembre 1868.

AVIS est donné que le dividende à l'actionnaire QUATRE de la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain, sera payable à la Banque de la Louisiane, No 61 de la rue de Canal, le LUNDI, 7 décembre prochain, de 10 heures de matin à 3 heures de l'après-midi.

THOS. ANDERSON,
Secrétaire.

BANQUE DES MARCHANDS.

6 octobre 1868.

CONFORMÉMENT à un acte passé le 5 septembre 1868, devant G. Le Gardeur Jr., notaire public, les actionnaires de la Banque des Marchands sont invités à se présenter, à la banque, pour y prendre possession de leurs actions respectives, en proportion de leurs mises respectives, et de leur droit à la dite banque, et à y faire leur choix entre les actions de la Banque des Marchands et celles de la Banque de la Nouvelle-Orléans, et de la Banque de la Louisiane